

CHARTRE D'ACCUEIL

Bonjour,

Vous êtes propriétaire et vous vous apprêtez à louer une chambre à un jeune saisonnier ou apprenti,
Vous êtes un jeune travailleur saisonnier ou en apprentissage et vous souhaitez loger chez l'habitant,

L'un et l'autre devez respecter des engagements.

Cette chartre d'accueil a pour objectif de cadrer les droits et devoirs de chacun et éviter ainsi des incompréhensions qui pourraient donner lieu à une mésentente. Plus les choses sont clairement définies, et acceptées, en amont, moins il y aura de sources de conflit.

Votre interlocuteur SOLIHA reste toutefois à votre disposition et sera prêt à intervenir si besoin pour clarifier certaines situations.

Vous pouvez le contacter au 05 65 35 81 33, ou par mail à faiscommecheztoit@solih.fr

Redevance loyer

Hébergement en chambres chez les particuliers Pour les jeunes en contrat saisonnier, apprentis, stagiaires

Pour bénéficier de l'organisation mise en place, les propriétaires doivent souscrire à des engagements et notamment à pratiquer des prix modiques dont les plafonds sont indiqués ci-dessous.

Hébergement au mois	250 € à 350 €
Petit déjeuner (si proposé)	2,50 €
Dîner (si proposé)	5 €
Machine à laver	3 €

1. Les engagements des deux parties

A l'hébergé

Vous venez de signer votre **contrat d'hébergement temporaire** pour une chambre chez un particulier qui précise un certain nombre d'éléments : la durée de votre hébergement, la composition de la chambre ainsi que les équipements à usages privés et/ou à usage communs, la durée du séjour, ses modalités de paiement et vous donne **un statut : celui d'occupant temporaire**.

Vos devoirs

- Vous devez **payer le montant de votre séjour** aux termes convenus,
- Vous devez **user paisiblement de votre chambre meublée**,
- Vous êtes **responsable des dégradations et des pertes** qui y surviendraient,
- **Vous ne pouvez pas transformer la chambre** et les équipements mentionnés dans votre contrat de location sans l'accord écrit de votre propriétaire,
- Enfin, vous êtes tenu de prendre une **assurance responsabilité civile**.

Au logeur

Vous venez de signer un **contrat d'hébergement** pour la location d'une chambre d'hôte chez vous qui précise un certain nombre d'éléments : la durée de votre location, la composition de la chambre meublée ainsi que les équipements à usages privés et/ou à usage communs, le prix de(s) nuitée(s), ses modalités de paiement et vous donne **un statut : celui de propriétaire.**

Vos devoirs

- **si vous n'êtes pas propriétaire, vous avez informé votre bailleur. Vous avez obtenu son accord écrit.**
- Vous êtes tenu de louer **une chambre meublée conforme aux normes de décence,**
- Vous devez laisser votre locataire **user paisiblement de la chambre meublée,**
- Vous êtes tenu de déclarer, dans votre **assurance habitation, la location d'une chambre de votre résidence principale,**
- Vous êtes tenu de déclarer vos revenus issus de cette location.

2. Cohabiter ensemble - discrétion, respect, civisme et savoir-vivre : nos conseils

Bruit et voisinage

Je veille à ne pas troubler la tranquillité du logé ou du logeur.
J'écoute de la musique ou je regarde la télévision sans déranger.

Je suis logé, je respecte les parties communes et je n'y entrepose pas d'effets personnels.
Je suis logé, je ne reçois pas d'invité sauf si mon logeur m'en donne l'autorisation

Je suis propriétaire et j'ai un animal domestique, je veille à ce qu'il ne dérange pas mon locataire.
Je suis propriétaire, je n'entre pas dans la chambre louée pendant la période d'occupation.

Accueil cordial

Je suis propriétaire, je veille à munir la chambre d'un lit confortable et de décorer la chambre harmonieusement.
Je suis propriétaire, je fournis le linge de maison et le lit est fait à l'arrivée du jeune.

Je suis logé et le propriétaire m'a remis une clef de la maison, j'ai l'interdiction d'en faire faire un double.

Annulation

Je préviens suffisamment tôt mon logeur ou mon logé en cas d'annulation et dans un délai raisonnable avant le début de mon contrat d'hébergement (15 jours).

Petit déjeuner et/ou dîner (n'est pas une obligation)

Le petit déjeuner et/ou le dîner proposés au jeune seront suffisamment copieux.

Accès à la télévision

Logeur et logé s'entendent sur l'accès à la télévision.

Entretien de la chambre

Je suis logé, j'entretiens et je nettoie la chambre louée régulièrement.

Un problème, une question ?

Contactez votre interlocuteur :

3. Règles de vie communes

Vous, logeur et logé, vous engagez à respecter les règles de vie communes que vous avez définies ci-dessous :

JOURS DE PRESENCE

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

Week-ends :

.....

.....

ENTREE ET SORTIE

Les horaires d'entrée et sortie dont propriétaire et locataire auront convenu seront respectés. En cas de retard important, le jeune prévient le logeur

La fourniture d'une clef d'entrée au logement pourra être remise au locataire si le propriétaire le souhaite.

La semaine	Le week-end
Horaires d'arrivée du jeune : entre ___ h et ___ h	Horaires d'arrivée du jeune : entre ___ h et ___ h
Horaires de départ du jeune : entre ___ h et ___ h	Horaires de départ du jeune : entre ___ h et ___ h

ACCES AUTORISE

La chambre meublée et les espaces de vie communs (sanitaires et cuisine) seront propres et en bon état.

La personne hébergée doit avoir accès à un espace, privatif ou partagé, dans lequel il pourra préparer et prendre ses repas, ainsi que d'un espace sanitaires (douche + WC), privatif ou partagé.

La cuisine, la chambre et la salle d'eau seront entretenus par les personnes logées qui devront assurer un maintien des lieux en bon état de propreté des locaux.

Interdiction de fumer à l'intérieur du logement.

Cuisine _____

Utilisation des équipements de la cuisine :

Réfrigérateur _____

Micro-ondes _____

Autre _____

Prise des repas : Libre Commune

Lieu des repas : Cuisine Séjour Chambre Autre : _____

Le petit déjeuner, si proposé, sera servi : Cuisine Séjour Chambre Autre : _____

Le repas du soir, si proposé, sera servi : Cuisine Séjour Chambre Autre : _____

Autorisation de prendre les repas ou collation dans les chambres ou de faire toute préparation de repas dans les chambres

Oui Non

Salle de bain _____

Utilisation des équipements de la salle de bain :

Sèche-cheveux _____

Autre _____

WC _____

AUTRES ACCES

Séjour : Accès non autorisé / accès autorisé

Salon : Accès non autorisé / accès autorisé

Télévision : Accès non autorisé / accès autorisé

Autre : _____

VISITE

Accueil d'une tierce personne (visite) : Non Oui

Horaires de visite entre _____ h _____ et _____ h _____

Remise de clef : Non Oui, préciser :

Fait à _____, le _____ en autant d'exemplaires que de signataires.

LE LOGEUR	LE LOGÉ(E)
Signature	Signature